



## Le chèque sport,

un dispositif pour les jeunes sportifs

L'entrée en 6° constitue une étape importante. Pour l'aborder dans de bonnes conditions, la pratique d'un sport constitue un atout indéniable.

Afin de favoriser **l'inscription des élèves de 6° à un club sportif ou à une association sportive scolaire relevant de l'UNSS**, le Département des Landes attribue aux familles une aide sous la forme d'un « chèque sport ».

Le montant du « chèque sport » est fixé à 50 €. Dans le cas d'une 2° licence pour un même jeune durant une même année scolaire, un second « chèque sport » peut être sollicité. Il est fixé forfaitairement à 25 €.

## **En pratique**

- → Faire la demande d'aide : messervices.landes.fr
- → Plus d'informations : landes.fr/pack-jeunes

